

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1368/SG/CD la Commission- permanente de la Chambre des Députés accordant des parcelles de terrains domaniaux en concession provisoire (rendue exécutoire par arrêté n° 73-1368/SG/CD du 11 septembre 1973).

n° 73-1368/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
11 septembre 1973

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1973

Date du numéro
25 septembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 370/7e L du 1er septembre 1973 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du territoire français des Afars et des Issas accordant. des parcelles de terrains domaniaux en concession provisoire.